



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 90842

Texte de la question

M. Eduardo Rihan Cypel appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation du groupe Air France. La plus importante compagnie aérienne française est soumise à une concurrence redoutable et souffre d'un déficit de compétitivité qui pourrait hypothéquer son avenir. Bien que ses vols présentent des taux de remplissage élevés, ses coûts de fonctionnement demeurent supérieurs de 25 % à ceux des autres acteurs du marché. Les préconisations du rapport relatif à la compétitivité du transport aérien français, remis au Gouvernement en novembre 2014, par le groupe de travail présidé par son collègue M. Bruno Le Roux, doivent être mises en œuvre rapidement afin de garantir tant la pérennité du pavillon national que des emplois qui en procèdent. Il lui demande en conséquence de lui préciser quelle est la position de l'État en tant qu'actionnaire, ainsi que les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour répondre aux défis concurrentiels du secteur des transports aériens.

Données clés

Auteur : [M. Eduardo Rihan Cypel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90842

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8069

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)